

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1424

Artikel: Contre l'exclusion, les entreprises sociales
Autor: Savary, Géraldine / Ecœur, Yves
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025973>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vous avez dit concordance?

Un front uni, voilà ce que pourraient montrer les partis gouvernementaux face à l'UDC.

EN REVENDIQUANT UN deuxième siège au Conseil fédéral au détriment d'un des magistrats socialistes, l'Union démocratique du centre a clairement exprimé son rejet de la concordance comme système de gouvernement. Après son cuisant échec du 15 décembre dernier, Christoph Blocher mène une politique d'opposition vigoureuse et systématique. Son objectif déclaré: bouter la gauche hors du Conseil fédéral, ces socialistes «qui ne sont plus totalement engagés pour ce pays» disait-il alors.

Mais ni les radicaux ni les démocrates-chrétiens ne sont épargnés. Dans son discours de l'Albisguetli, le 21 janvier de cette année, le tribun zurichois les accuse de «restreindre les libertés du citoyen, de bafouer la Suisse et ses valeurs». C'est à cette occasion qu'il énonce une contre-vérité histo-

rique et théorique, à savoir que les socialistes sont bien plus proches d'une vision fasciste du monde que l'UDC, une contre-vérité qu'il construit en identifiant le socialisme démocratique au communisme totalitaire.

Blocher ne recherche pas le débat d'idées. Par ses déclarations, il poursuit toujours le même but, la fin du gouvernement de concordance. La guerre est déclarée, non seulement aux socialistes mais également aux deux partis bourgeois, accusés de dérive gauchiste chaque fois qu'ils refusent de s'aligner sur les positions de l'UDC. Reste à savoir combien de temps encore ce parti acceptera de danser sur les airs composés par son véritable patron. Déjà les premières lézardes apparaissent.

Pour l'heure, les socialistes ripostent à cette attaque insultante en ne participant plus aux séances trimestrielles des

partis gouvernementaux. Les radicaux se désistent également, estimant que ces rencontres n'ont plus de sens sans la gauche. Mais rien n'empêche socialistes, radicaux et démocrates-chrétiens de débattre ensemble des dossiers d'actualité en laissant sur la touche l'UDC qui s'est mise hors jeu. A condition que les démocrates-chrétiens expriment sans ambiguïté leur adhésion à la concordance. Or, jusqu'à présent ils n'ont pas réagi. Pire, ils abandonnent sans crier gare le navire de la Fondation de solidarité, un projet initié par l'un des leurs, Arnold Koller. Pourtant, ce projet, comme tout autre destiné à manifester la solidarité de la Suisse à l'égard des détresses du monde, a besoin pour réussir d'un front uni. Désidément, la concordance vit des heures difficiles. *jd*

INTERVIEW

Contre l'exclusion, les entreprises sociales

Le 28 mars, à Fribourg, l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) organise un colloque sur «Les entreprises sociales, une réponse à l'exclusion du travail». Pour faire le point, interview par gs d'Yves Ecceur, responsable de l'OSEO Valais et organisateur du colloque.

Qu'est-ce qu'une entreprise sociale?

Il s'agit d'entreprises actives sur le marché (donc en concurrence) qui rassemblent les traits distinctifs suivants: la finalité de l'entreprise n'est pas de servir les intérêts des détenteurs du capital mais d'atteindre des objectifs sociaux; les participants qui y travaillent et qui bénéficient de leurs services sont souvent des personnes ayant des difficultés sur le marché du travail; les structures et les règles des entreprises sociales sont orientées vers une participation démocratique, indépendante de la possession du capital; les prestations sont de nature entrepreneuriale et doivent permettre un autofinancement maximum de la structure.

Les milieux économiques s'opposent à la création d'entreprises sociales

par crainte de la concurrence. Est-ce un risque réel?

Il n'est pas sûr que les milieux économiques s'y opposent. En effet, les entreprises sociales existantes à l'étranger collaborent étroitement avec l'économie privée tout en lui faisant concurrence. On reconnaît la légitimité des entreprises sociales qui emploient des personnes avec un handicap physique ou psychique reconnu. Mais il n'y a pas encore de droit à être sur le marché en utilisant des personnes avec un handicap «socioprofessionnel». L'objectif est donc que ce droit soit reconnu.

Il reste aujourd'hui un socle de chômeurs difficilement réinsérables, en raison de leur manque de qualification. Le système des entreprises sociales est-il une réponse à ce problème?

A mon avis, c'est moins l'absence de qualifications techniques qui est dommageable aux personnes sans emploi que divers obstacles institutionnels qui les pénalisent (par exemple le coût du deuxième pilier pour les personnes

âgées). Le problème réside aussi dans le manque de productivité directe d'une partie de la main-d'œuvre, qui ne peut de ce fait être engagée. Un effort sur les compétences de base doit se faire dans les entreprises sociales. Beaucoup de savoir-faire existent et demeurent inutilisés. Des entreprises sociales peuvent contribuer à faire (re)connaître ces compétences et savoir-faire.

L'Etat ne devrait-il pas pousser les entreprises existantes à embaucher des chômeurs plutôt que de créer des entreprises sociales?

Il n'y a pas une réponse définitive dans la lutte contre l'exclusion. Cependant, les expériences des pays qui nous entourent montrent qu'un allégement des charges sociales n'a que peu d'effet sur les embauches de personnes vraiment défavorisées car les entreprises choisissent les meilleurs, avec les allégements fiscaux à la clé et ne font pas grand-chose pour les plus éloignés du marché du travail. ■

Renseignements: colloque@oseo.ch ou yecceur@oseo.ch. Pour écrire: OSEO Valais, Dixence 8, 1950 Sion.